



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/535  
3 juillet 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRÉSENTANT  
DE L'ALLEMAGNE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 23 juin 1995 par le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, attestant que M. Antonius Eitel a été nommé représentant de l'Allemagne au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

-----